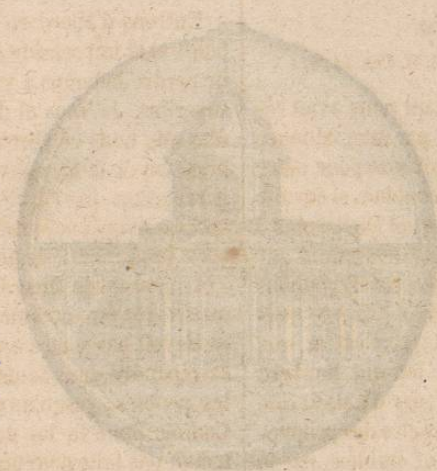


PQ 1725  
A2  
1849  
V.3

DE BOSSUET.  
DES SERMONS.  
OEUVRÉS

Biblioteca Central Magna  
UANL  
FONDO  
A. B. PUBLICA DEL ESTADO

75778



## SUITE

# DES SERMONS.

### PREMIER SERMON

POUR

#### LE JOUR DE LA PENTECOTE.

Combien depuis le péché nous sommes naturellement portés au mal, et combien la vertu nous est difficile. Impuissance de la loi pour nous soulager dans nos infirmités; comment n'est-elle propre qu'à augmenter le crime et qu'à nous donner la mort. De quelle manière elle nous fait sentir notre impuissance et le besoin que nous avons de la grâce. Chaste délectation, esprit vivifiant, caractère distinctif de la nouvelle alliance. Pourquoi la crainte ne peut-elle changer les cœurs. Amour que nous devons à Dieu; excès de notre ingratitude.

Littera occidit; Spiritus autem vivificat.

La lettre tue; mais l'Esprit vivifie. II. Cor. III, 6.

A la vérité, le sang du Sauveur nous avait réconciliés à notre grand Dieu par une alliance perpétuelle; mais il ne suffisait pas pour notre salut que cette alliance eût été conclue, si ensuite elle n'eût été publiée. C'est pourquoi Dieu a choisi ce jour, où les Israélites étaient assemblés par une solennelle convocation, pour y faire publier hautement le traité de la nouvelle alliance qu'il lui plaît contracter avec nous; et c'est ce que nous montrent ces langues de feu qui tombent d'en haut sur les saints apôtres: car d'autant que la nouvelle alliance, selon les oracles des prophéties, devait être solennellement publiée par le ministère de la prédication; le Saint-Esprit descend en forme de langues, pour nous faire entendre par cette figure: qu'il donne de nouvelles langues aux saints apôtres; et qu'autant qu'il remplit de personnes, il établit autant de hérauts qui publieront les articles de l'alliance et les commandements de la loi nouvelle partout où il lui plaira de les envoyer.

C'est donc aujourd'hui, chrétiens, que la loi nouvelle a été publiée: aujourd'hui la prédication du saint Évangile a commencé d'éclairer le monde: aujourd'hui l'Église chrétienne a pris sa naissance: aujourd'hui la loi mosaïque, donnée autrefois

avec tant de pompe, est abolie par une loi plus auguste; les sacrifices des animaux étant rejetés, le Saint-Esprit envoyé du ciel se fait lui-même des hosties raisonnables et des sacrifices vivants des cœurs des disciples.

Il est très-certain, bienheureuse Marie, que vous fûtes la principale de ces victimes; impétrez-nous l'abondance du Saint-Esprit qui vous a aujourd'hui embrasée. Sainte mère de Jésus-Christ, vous étiez déjà tout accoutumée à le sentir présent en votre âme; puisque déjà sa vertu vous avait couverte lorsque l'ange vous salua de la part de Dieu, vous disant: *Ave, Maria.*

Entrons d'abord en notre matière; elle est si haute et si importante, qu'elle ne me permet pas de perdre le temps à vous faire des avant-propos superflus. Je vous ai déjà dit, chrétiens, que la fête que nous célébrons en ce jour, c'est la publication de la loi nouvelle: et de là vient que la prédication, par laquelle cette loi se doit publier, est commencée aujourd'hui dans Jérusalem, selon cette prédiction d'Isaïe: « La loi sortira de Sion, et la parole de Dieu de Jérusalem <sup>1</sup>. » Mais bien qu'elle dût être commencée dans Jérusalem, elle ne devait pas y être arrêtée: de là elle devait se répandre dans toutes les nations et dans tous les peuples, jusqu'aux extrémités de la terre. Comme donc la loi nouvelle de notre Sauveur n'était pas faite pour un seul peuple, certainement il n'était pas convenable qu'elle fût publiée en un seul langage. C'est pourquoi le texte sacré nous enseigne que les apôtres prêchant aujourd'hui, bien que leur auditoire fût ramassé d'une infinité de nations diverses, chacun y entendait son propre idiome et la langue de son pays. Par où le Saint-Esprit nous enseigne que si, à la tour de Babel, l'orgueil avait autrefois divisé les langues <sup>2</sup>, l'humble doctrine de l'Évangile les allait aujourd'hui rassembler; qu'il n'y en aurait point de si rude ni de si barbare, dans laquelle la vérité de

<sup>1</sup> Is. II, 3.

<sup>2</sup> Genes. XI, 9.



Dieu ne fût enseignée; que l'Église de Jésus-Christ les parlerait toutes; et que si, dans le Vieux Testament, il n'y avait que la seule langue hébraïque qui fût l'interprète des secrets de Dieu, maintenant, par la grâce de l'Évangile, toutes les langues seraient consacrées, selon cet oracle de Daniel: « Toutes les langues serviront au Seigneur ». Par où vous voyez, chrétiens, la merveilleuse conduite de Dieu, qui ordonne, par un très-sage conseil, que la loi qui devait être commune à toutes les nations de la terre, soit publiée dès le premier jour en toutes les langues.

Imitons les saints apôtres, mes frères, et publions la loi de notre Sauveur avec une ferveur céleste et divine. Je vous dénonce donc, au nom de Jésus, que, par la descente du Saint-Esprit, vous n'êtes plus sous la loi mosaïque, et que Dieu vous a appelés à la loi de grâce: et afin que vous entendiez quelle est la loi dont on vous délivre, et quelle est la loi que l'on vous impose, je vous produis l'apôtre saint Paul, qui vous enseignera cette différence. « La lettre tue, dit-il, et l'Esprit vivifie. » La lettre, c'est la loi ancienne; et l'Esprit, comme vous le verrez, c'est la loi de grâce: et ainsi, en suivant l'apôtre saint Paul<sup>1</sup>, faisons voir, avec l'assistance divine, que la loi nous tue par la lettre, et que la grâce nous vivifie par l'Esprit.

## PREMIER POINT.

Et, pour pénétrer le fond de notre passage, il faut examiner avant toutes choses quelle est cette lettre qui tue, dont parle l'apôtre. Et premièrement il est assuré qu'il parle très-évidemment de la loi: mais d'autant qu'on pourrait entendre ce texte de la loi cérémonielle, comme de la circoncision, et des sacrifices dont l'observation tue les âmes, ou même de quelques façons de parler figurées qui sont dans la loi, et qui ont un sens très-pernicieux, quand on les veut prendre trop à la lettre; à raison de quoi on peut dire que la loi, en quelques-unes de ses parties, est une lettre qui tue: pour ne vous point laisser en suspens je dis que l'apôtre parle du Décalogue, qui est la partie de la loi la plus sainte. Oui, ces dix commandements si augustes qui défendent le mal si ouvertement; c'est ce que l'apôtre appelle la lettre qui tue, et je le prouve clairement par ce texte: car après avoir dit que la lettre tue; immédiatement après parlant de la loi, il l'appelle « un ministère de mort taillé en lettres dans la pierre: » *ministratio mortis, litteris deformata in lapidibus*<sup>2</sup>. Le ministère de mort, c'est sans doute la

<sup>1</sup> *Don. VII, 14.*<sup>2</sup> *II. Cor. III, 6.*<sup>3</sup> *Ibid. 7.*

lettre qui tue; et la lettre taillée dans la pierre: ne sont-ce pas les deux tables données à Moïse, où la loi était écrite du doigt de Dieu? C'est donc cette loi donnée à Moïse, cette loi si sainte du Décalogue, que l'apôtre appelle ministère de mort, et par conséquent la lettre qui tue. C'est pourquoi, dans l'épître aux Romains, il l'appelle expressément « une loi de mort » et une loi de damnation: il dit que « la force du péché est dans la loi »; « que le péché est mort sans la loi, et que la loi « lui donne la vie; que le péché nous trompe par « le commandement de la loi »<sup>3</sup>, et quantité d'autres choses de même force.

Que dirons-nous ici, chrétiens? Quoi! ces paroles si vénérables: « Israël, je suis le Seigneur « ton Dieu; tu n'auras point d'autres dieux devant « moi »<sup>4</sup>: » sont-elles donc une lettre qui tue? et une loi si sainte méritait-elle un pareil éloge de la bouche d'un apôtre de Jésus-Christ? Tâchons de démêler ces obscurités, avec l'assistance de cet Esprit saint qui a rempli aujourd'hui les cœurs des apôtres. Cette question est haute, elle est difficile; mais comme elle est importante à la piété, Dieu nous fera la grâce d'en venir à bout. Pour moi, de crainte de m'égarer, je suivrai pas à pas le plus éminent de tous les docteurs, le plus profond interprète du grand apôtre, je veux dire, l'incomparable saint Augustin, qui explique divinement cette vérité dans le premier livre à Simplicien, et dans le livre de l'Esprit et de la lettre. Rendez-vous attentifs, chrétiens, à une instruction que j'ose appeler la base de la piété chrétienne.

Quand l'apôtre parle ainsi de la loi, quand il l'appelle une lettre qui tue et qui donne au péché de nouvelles forces, croyez qu'il ne songe pas à blâmer la loi; mais il déplore la faiblesse de la nature. Si donc vous voulez entendre l'apôtre; apprenez premièrement à connaître les langueurs mortelles qui nous accablent depuis la chute du premier père, dans lequel, comme dans la tige du genre humain, toute la race des hommes a été gâtée par une corruption générale.

Et, pour mieux comprendre nos infirmités, considérons, avant toutes choses, quelle était la fin à laquelle notre nature était destinée. Certes, puisqu'il avait plu à notre grand Dieu de laisser tomber sur nos âmes une étincelle de ce feu divin qui éclaire les créatures intelligentes, il est sans doute que nos actions devaient être conduites par la raison. Or il n'y avait rien de plus raisonnable que de consacrer tout ce que nous sommes à celui

<sup>1</sup> *Rom. VII, 6.*<sup>2</sup> *I. Cor. XV, 56.*<sup>3</sup> *Rom. VII, 8, 9, 11.*<sup>4</sup> *Deut. V, 6, 7.*

dont la liberté nous a enrichis; et partant, notre inclination la plus naturelle devait être d'aimer et de servir Dieu: c'est à quoi tout l'homme devait conspirer. D'où passant plus outre, je dis que, les sens étant inférieurs à l'intelligence, il fallait aussi que les biens sensibles le cédassent aux biens de l'esprit; et ainsi, pour mettre les choses dans un bon ordre, les affections de l'homme devaient être tellement disposées, que l'esprit dominât sur le corps, que la raison l'emportât sur les sens, et que le Créateur fût préféré à la créature. Vous voyez bien qu'il n'y a rien de plus juste; et si la nature humaine était droite, telles devraient être ses inclinations.

Mais, ô Dieu, que nous en sommes bien éloignés! et que cette belle disposition est étrangement pervertie; puisque, par le désordre de notre péché, nos inclinations naturelles se sont tournées aux objets contraires! car certainement la plupart des hommes suit l'inclination naturelle. Or il n'est pas difficile de voir qu'est-ce qui domine le plus dans le monde. La première vue, n'est-il pas vrai, c'est qu'il n'y a que les sens qui règnent, que la raison est opprimée et éteinte? elle n'est écoutée qu'autant qu'elle favorise les passions, nous n'avons d'attachement qu'à la créature; et si nous suivons le cours de nos mouvements, nous en viendrons bientôt à oublier Dieu. Qu'ainsi ne soit! regardez quel était le monde avant que l'on y eût prêché l'Évangile. Où était en ce temps-là le règne de Dieu, et à qui est-ce qu'on présentait de l'encens? Qui ne sait que l'idolâtrie avait tellement infecté la terre, qu'il semblait que ce grand univers fût changé en un temple d'idoles? Qui n'est saisi d'horreur, en voyant cette multiplicité de dieux inventée pour rendre méprisable le nom de Dieu? qui ne voit en ce nombre prodigieux de fausses divinités l'étrange débordement de notre nature, qui renonçant à son époux véritable, à la manière d'une femme impudique, s'abandonnait à une infinité d'adultères par une insatiable prostitution? Car il est très-certain que l'idolâtrie n'avait rien laissé d'entier sur la terre: c'était le crime de tout le monde; et encore que Dieu se fût réservé un petit peuple dans la Judée, toutefois nous savons que ce peuple, qui était le seul, dans toute la terre habitable, instruit dans la véritable religion, était si fort porté à quitter son Dieu, que ni ses miracles, quoique très-visibles; ni ses promesses, quoique très-magnifiques; ni ses châtiments, quoique très-rigoureux, n'étaient pas capables de retenir cette inclination furieuse qu'ils avaient de courir après les idoles: tant il est vrai que le genre humain, par le vice de son origine, est devenu enclin naturellement à mépriser Dieu; et voyez-le par une expérience

si universelle. Et d'où vient cette inclination naturelle, si contraire à notre première institution, sinon de la contagion du premier péché, par lequel la source des hommes étant infectée, la corruption nous est passée en nature?

Ah! fidèles, ne craignons pas de confesser ingénument nos infirmités: que ceux-là en rougissent, qui ne savent pas le remède, qui ne connaissent pas le Libérateur. Pour nous, n'appréhendons pas de montrer nos plaies; et avouons que notre nature est extrêmement languissante: et comment pourrions-nous le nier? Quand nous voudrions le dissimuler ou le taire, toute notre vie crierait contre nous; nos occupations ordinaires témoignent assez où tend la pente de notre cœur. D'où vient que tous les sages s'accordent que le chemin du vice est glissant? d'où vient que nous connaissons par expérience: que non-seulement nous y tombons de nous-mêmes, mais encore que nous y sommes comme entraînés? au lieu que pour monter à cette éminence, où la vertu établit son trône, il faut se roidir, et bander les nerfs avec une incroyable contention. Après cela, est-il malaisé de connaître où nous porte le poids de notre inclination dominante? et qui ne voit que nous allons au mal naturellement; puisqu'il faut faire effort pour nous en tirer, et que nous n'en pouvons sortir qu'avec peine? De là vient que la doctrine de l'Évangile, qui ne peut repaître que l'entendement, ne tient presque point à notre âme: au contraire, les choses sensibles y font de profondes impressions. J'en appelle, chrétiens, à vos consciences. Quelquefois quand vous entendez discourir des mystères du royaume de Dieu, ne vous sentez-vous pas échauffés? vous ne concevez que de grands desseins: faut-il faire le premier pas de l'exécution, n'est-il pas vrai que le moindre souffle du diable éteint cette flamme errante et volage qui ne prend pas à sa matière? Il est vrai: nous sentons je ne sais quel instinct en nous-mêmes, qui voudrait, ce nous semble, s'élever à Dieu; mais nous sentons aussi un torrent de cupidités opposées, qui nous entraînent et qui nous captivent. De là les gémissements de l'apôtre<sup>1</sup> et de tous les vrais serviteurs de Dieu, qui se plaignent qu'ils sont captifs; et que, malgré tous leurs bons desirs, ils éprouvent continuellement en eux-mêmes une certaine résistance à la loi de Dieu, qui les presse et qui les tourmente. Et partant qui donc serait si superbe, qui, voyant l'apôtre saint Paul ainsi vivement attaqué, ne confesserait pas devant Dieu, dans l'humiliation de son âme, que vraiment notre maladie est extrême, et que les plaies de notre nature sont bien profondes?

Je sais que l'orgueilleuse sagesse du monde ne

<sup>1</sup> *Rom. VII, 23.*



gôtera pas cette humble doctrine du christianisme. La nature, quoique impuissante, n'a jamais été sans flatteurs, qui l'ont enflée par de vains éloges; parce qu'en effet ils ont vu en elle quelque chose de fort excellent: mais ils ne se sont point aperçus qu'il en était comme des restes d'un édifice autrefois très-régulier et très-magnifique, renversé maintenant et porté par terre; mais qui conserve encore dans sa ruine quelques vestiges de son ancienne grandeur et de la science de son architecte. Ainsi nous voyons encore en notre nature quoique malade, quoique disloquée, quelques traces de sa première institution; et la sagesse humaine s'étant bien voulu tromper par cette apparence, encore qu'elle y remarquât des défauts visibles, elle a mieux aimé couvrir ses maux par l'orgueil, que de les guérir par l'humilité. J'avoue même que les hommes, pour la plupart, ne remarquent pas, comme il faut, cette résistance dont nous parlons; mais combien y a-t-il de madades qui ne sentent pas leur infirmité! Cela, cela, fidèles, c'est le plus dangereux effet de nos maladies, que nous sommes réduits aux abois, et qu'une folle arrogance nous persuade que nous sommes en bonne santé: c'est en cela que je suis plus malade, que je ne sais pas déplorer ma misère, ni implorer le secours du Libérateur; faible et altier tout ensemble, impuissant et présomptueux.

Et d'ailleurs je ne m'étonne pas, si, vivant comme nous vivons, nous ne sentons pas la guerre éternelle que nous fait la concupiscence. Lorsque vous suivez en nageant le cours de la rivière qui vous conduit, il vous semble qu'il n'y a rien de si doux ni de si paisible; mais si vous remontez contre l'eau, si vous vous opposez à sa chute, c'est alors, c'est alors que vous éprouvez la rapidité de son mouvement. Ainsi je ne m'étonne pas, chrétien, si menant une vie paresseuse, si ne faisant aucun effort pour le ciel, si ne songeant point à t'élever au-dessus de l'homme, pour commencer à jouir de Dieu, tu ne sens pas la résistance de la convoitise; c'est qu'elle t'emporte toi-même avec elle: vous marchez ensemble d'un même pas, et vous allez tous deux dans la même voie: ainsi son impétuosité t'est imperceptible.

Un saint Paul, un saint Paul la sentira mieux; parce qu'il a ses affections avec Jésus-Christ: les inclinations charnelles le blessent, parce qu'il aime la loi du Sauveur; tout ce qui s'y oppose, lui devient sensible. Aspirons à la perfection chrétienne: suivons un peu Jésus-Christ dans la voie étroite, et bientôt notre expérience nous fera reconnaître notre infirmité. C'est alors qu'étant fatigués par les opiniâtres oppositions de la convoitise, nous confesserons que les forces nous

manquent si la grâce divine ne nous soutient. Car enfin ce n'est pas un ouvrage humain de dompter cet ennemi domestique qui nous persécute si vivement, et qui ne nous donne aucun relâche. Étant ainsi déchirés en nous-mêmes, nous nous consumons par nos propres efforts; plus nous pensons nous pouvoir relever par notre naturelle vigueur, et plus elle se diminue; comme un pauvre malade moribond qui ne sait plus que faire; il s'imagine qu'en se levant il sera un peu allégé, il achève de perdre son peu de force par un travail qu'il ne peut supporter, et, après qu'il s'est beaucoup tourmenté à traîner ses membres appesantis avec une extrême contention, il retombe, ainsi qu'une pierre, sans pouls et sans mouvement, plus faible et plus impuissant que jamais. Ainsi en est-il de nos volontés, si elles ne sont secourues par la grâce. Or la grâce n'est point par la loi: car si la grâce était par la loi, c'est en vain que Jésus-Christ serait mort; et ce grand scandale de la croix serait inutile. C'est pourquoi l'évangéliste nous dit: « La loi a été donnée par Moïse; mais la grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ<sup>1</sup>. » D'où je conclus que, sous le Vieux Testament, tous ceux qui obéissaient à la grâce, c'était par le mérite de Jésus-Christ; et de là ils appartenaient au christianisme, parce que la grâce ni la justice n'est point par la loi. Et de là, pour revenir à mon texte, j'infère avec l'apôtre: que « la lettre tue. » Voyez si je prouverai bien ce que je propose, et renouvelez vos attentions.

Insistons toujours aux mêmes principes. Et ainsi, pour revenir à notre passage, figurez-vous cet homme malade, que je vous dépeignais tout à l'heure; cet homme tyrannisé par ses convoitises, cet homme impuissant à tout bien, qui, selon le concile d'Orange, « n'a rien de son crû que le mensonge et le péché<sup>2</sup>: » que produira la loi en cet homme, puisqu'elle ne peut lui donner la grâce? elle parle, elle commande, elle tonne, elle retentit aux oreilles d'un ton puissant et impérieux; mais que sert de frapper les oreilles, puisque la maladie est au cœur? Je ne craindrai point de le dire: si vous n'ajoutez l'esprit de la grâce; je ne craindrai point de le dire, tout ce bruit de la loi ne fait qu'étourdir le pauvre malade: elle l'effraye, elle l'épouvante; mais il vaudrait bien mieux le guérir, et c'est ce que la loi ne peut faire. Quel est donc l'avantage qu'apporte la loi? Elle fait connaître le mal; elle allume le flambeau devant le malade, elle lui montre le chemin de la vie: « Fais ceci et tu vivras, » lui dit-elle: *Hoc fac et vives*<sup>3</sup>. Mais à quoi sert de montrer à ce

<sup>1</sup> Joan. I, 17.

<sup>2</sup> Conc. Arausic. II, can. XXII, Labb. t. IV, col. 1670.

<sup>3</sup> Luc. X, 28.

pauvre paralytique qui est au lit depuis trente-huit ans; à quoi sert que vous lui montriez l'eau miraculeuse qui peut le guérir? *Hominem non habeo*: « Je n'ai personne, » dit-il; il est immobile, il faut le porter: et il est impossible que la loi le porte.

Mais la loi, direz-vous, n'a-t-elle donc aucune énergie? Certes, son énergie est très-grande; mais très-pernicieuse à notre malade. Que fait-elle? Elle augmente la connaissance, et cela même augmente le crime: elle me commande de la part de Dieu, elle me fait comprendre ses jugements. Avant la loi, je ne connaissais pas que Dieu fût mon juge, ni qu'il prit la qualité de vengeur des crimes; mais la loi me montre bien qu'il est juge, puisqu'il daigne bien être législateur. Mais enfin que produit cette connaissance? Elle fait que mon péché est moins excusable, et ma rébellion plus audacieuse. C'est pourquoi l'apôtre nous dit que « le péché a abondé par la loi<sup>2</sup>, » qu'elle lui donne de nouvelles forces, « qu'elle le fait vivre<sup>3</sup>; » parce qu'à tous les autres péchés elle ajoute la désobéissance formelle, qui est le comble de tous les maux. De cette sorte, que fait la loi? Elle lie les transgresseurs par des malédictions éternelles; parce qu'il est écrit dans cette loi même: « Maudit est celui qui n'observe pas ce qui est commandé dans ce livre<sup>4</sup>. »

A présent, ne voyez-vous pas clairement toute la force du raisonnement de l'apôtre? car la loi ne nous touchant qu'au dehors, elle n'a pas la force de nous soulager; et sortant de la bouche de Dieu, elle a la force de nous condamner. La loi donc, considérée en cette manière, qu'est-ce autre chose qu'une lettre qui ne soutient pas l'impuissance, mais qui condamne la rébellion; « qui ne soulage pas le malade, mais qui témoigne contre le pécheur? » *Non adjutrix legentium, sed testis peccantium*, dit saint Augustin<sup>5</sup>: mais cet excellent docteur passe bien plus outre, appuyé sur la doctrine du saint apôtre.

Achevons de faire connaître à l'homme l'extrémité de sa maladie, afin qu'il sache mieux reconnaître la miséricorde infinie de son médecin. Nous avons dit que notre plus grand mal, c'est l'orgueil. Que fait le commandement à un orgueilleux? Il fait qu'il se roidit au contraire, comme une eau débordée qui s'irrite par les obstacles: et d'où vient cela? C'est à cause que l'orgueilleux n'affecte rien tant que la liberté, et ne fuit rien tant que la dépendance: c'est pourquoi

il se plaît à secouer le joug; il aime la licence; parce qu'elle semble un débordement de la liberté. Notre âme donc étant inquiète, indocile et impatiente; la vouloir retenir par la discipline, c'est la précipiter davantage. Avouons la vérité, chrétiens; nous trouvons une certaine douceur dans les choses qui nous sont défendues: tel ne se souciera pas beaucoup de la chair, qui la trouvera plus délicate pendant le carême. La défense excite notre appétit, et par ce moyen fait naître un nouveau plaisir; et quelle est la cause de ce plaisir, si ce n'est celle que je viens de vous rapporter: c'est-à-dire, cette vaine ostentation d'une liberté indocile et licencieuse qui est si douce à un orgueilleux; et qui fait que l'objet de ses passions « lui plaît d'autant plus, qu'il lui est moins permis? » *Tanto magis libet, quanto minus licet*, dit saint Augustin<sup>1</sup>; et c'est ce que veut dire l'apôtre aux Romains: « Le péché, prenant occasion du commandement, m'a trompé, et m'a fait mourir<sup>2</sup>. » Le péché prenant occasion du commandement, il m'a trompé par cette fausse douceur que la défense fait naître. Elle est vaine, elle est fautive, il est vrai, mais très-charmante à une âme superbe; et c'est par cette raison qu'elle trompe facilement. Reprenons donc maintenant ce raisonnement: la loi, par la défense, augmente le plaisir de mal faire, et par là excite la convoitise; la convoitise me donne la mort: et partant la loi me donne la mort, non point certes par elle-même, mais par la malignité du péché qui domine en moi. « En sorte que la concupiscence est devenue, par le commandement « même, une source plus abondante de péché: » *Ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum*, continue le même saint Paul<sup>3</sup>.

Ne voyez-vous pas maintenant, plus clair que le jour, que non-seulement les préceptes du Décalogue, mais encore, par une conséquence infaillible, tous les enseignements de la loi, et même toute la doctrine de l'Évangile, si nous n'impétrons l'esprit de la grâce, ne sont qu'une lettre qui tue, qui pique la convoitise par la défense, et comble le péché par la transgression? Et quelle est donc l'utilité de la loi? Ah! c'est ici, mes frères, où il nous faut recueillir le fruit des doctes enseignements de l'apôtre. Ne croyons pas qu'il nous ait voulu débiter une doctrine si délicate à la manière des rhétoriciens. Saint Augustin a bien compris sa pensée. Il a voulu, dit-il, faire voir à l'homme combien était grande son impuissance, et combien déplorable son infirmité,

<sup>1</sup> De divers. Quæst. ad Simplician. lib. I, Quæst. V, n° 17, col. 88.

<sup>2</sup> Rom. VII, 11.

<sup>3</sup> Ibid. 13.

<sup>1</sup> Joan. V, 7.

<sup>2</sup> Rom. V, 20.

<sup>3</sup> Ibid. VII, 9.

<sup>4</sup> Deut. XXVII, 26.

<sup>5</sup> De divers. Quæst. ad Simplician. lib. I, Quæst. V, n° 7, t. VI, col. 84.



puisqu'une loi si juste et si sainte lui devenait un poison mortel; « afin que, par ce moyen, nous reconussions humblement qu'il ne suffit pas que Dieu nous enseigne, mais qu'il est nécessaire qu'il nous soulage, » *non tantum doctorem sibi esse necessarium, verum etiam adiutorem Deum*<sup>1</sup>. C'est pourquoi le grand docteur des Gentils, après avoir dit de la loi toutes les choses que je vous ai rapportées, commence à se plaindre de sa servitude. « Je me plains, dit-il<sup>2</sup>, à la loi de Dieu selon l'homme intérieur; mais je sens une loi en moi-même qui répugne à la loi de l'esprit, et me captive sous la loi du péché: car je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je hais. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » C'est là enfin, fidèles, c'est à cette grâce que notre impuissance doit nous conduire. La loi ne fait autre chose que nous montrer ce que nous devons demander à Dieu, et de quoi nous avons à lui rendre grâces; et c'est ce qui a fait dire à Saint Augustin<sup>3</sup>: « Faites ainsi, Seigneur; faites ainsi Seigneur, miséricordieux: commandez ce qui ne peut être accompli; ou plutôt commandez ce qui ne peut être accompli que par votre grâce: afin que tout fléchisse devant vous; et que celui qui se glorifie, se glorifie seulement en Notre-Seigneur. »

C'est là la vraie justice du christianisme; qui ne vient pas en nous par nous-mêmes, mais qui nous est donnée par le Saint-Esprit: c'est là cette justice qui est par la foi, que l'apôtre saint Paul élève si fort; non pas comme l'entendent nos adversaires, qui disent que toute la vertu de justifier consiste en la foi. Ils n'ont pas bien pris le sens de l'apôtre; et je le prouve démonstrativement en un mot que je vous prie de retenir, pour les combattre dans la rencontre. « Si, dit saint Paul<sup>4</sup>, j'ai toute la foi, jusqu'à transporter les montagnes, et que je n'aie pas la charité, je ne suis rien. » S'il n'est rien, donc il n'est pas juste, donc la foi ne justifie pas sans la charité: et toutefois il est véritable que c'est la foi de Jésus-Christ qui nous justifie; parce qu'elle n'est pas seulement la base, mais la source qui fait découler sur nous la justice qui est par la grâce. Car, comme dit le grand Augustin, « ce que la loi commande, la foi l'impète: » *Fides impetrat quod lex imperat*<sup>5</sup>. La loi dit: « Tu ne convoiteras pas<sup>6</sup>; » la foi dit avec le Sage: « Je sais,

<sup>1</sup> De Spirit. et litt. n° 9, t. x, col. 89.

<sup>2</sup> Rom. VII, 15, 22, 23, 24, 25.

<sup>3</sup> In Ps. cxviii, Serm. xvii, n° 3, t. iv, col. 1350.

<sup>4</sup> I. Cor. XIII, 2.

<sup>5</sup> In Ps. cxviii, Serm. xvi, n° 2, t. iv, col. 1318.

<sup>6</sup> Rom. VII, 7.

« ô grand Dieu, et je le confesse, que personne ne peut être continent, si vous ne le faites<sup>1</sup>. » Dieu dit par la loi: « Fais ce que j'ordonne; » la foi répond à Dieu: « Donnez, Seigneur, ce que vous ordonnez<sup>2</sup>. » La foi fait naître l'humilité, et l'humilité attire la grâce, « et c'est la grâce qui justifie<sup>3</sup>. » Ainsi notre justification se fait par la foi, la foi en est la première cause; et en cela nous différons du peuple charnel qui ne considérerait que l'action commandée, sans regarder le principe qui la produit. Quand ils lisaient la loi, ils ne songeaient à autre chose qu'à faire; et ils ne pensaient point qu'il fallait auparavant demander. Pour nous, nous écoutons, à la vérité, ce que Dieu ordonne; mais la foi en Jésus-Christ nous enseigne que c'est de Dieu même qu'il le faut attendre. Ainsi notre justice ne vient pas des œuvres en tant qu'elles se font par nos propres forces; elle naît de la foi, « qui, opérant par la charité, fructifie en bonnes œuvres, » comme dit l'apôtre<sup>4</sup>.

En effet, croire en Jésus-Christ n'est-ce pas croire au Sauveur, au Libérateur? et quand nous croyons au Libérateur, ne sentons-nous pas notre servitude? quand nous confessons le Sauveur, ne confessons-nous pas que nous sommes perdus? Ainsi, reconnaissant devant Dieu que nous sommes perdus en nous-mêmes, nous courons à Jésus-Christ par la foi, cherchant notre salut en lui seul: c'est là cette foi qui nous justifie, si nous croyons, si nous confessons que nous sommes morts, et que c'est Jésus-Christ qui nous rend la vie. Chrétien, le crois-tu de la sorte: le croyons-nous ainsi, chrétiens? Si tu ne le crois pas, tu renies Jésus-Christ pour Sauveur; Jésus n'est plus Jésus, et toute la vertu de sa croix est anéantie. Que si nous confessons cette vérité, qui n'est pas un article particulier, mais qui est le fondement et la base qui soutient tout le corps du christianisme; avec quelle humilité, avec quelle ardeur, avec quelle persévérance devons-nous approcher de notre grand Dieu, pour rendre grâce de ce que nous avons, et pour demander ce qui nous manque! Que ma peine serait heureusement employée, si l'humilité chrétienne, si le renoncement à nous-mêmes, si l'espérance au Libérateur, si la nécessité de persévérer dans une oraison soumise et respectueuse, demeureraient aujourd'hui gravées dans vos âmes par des caractères ineffaçables! Prions, fidèles, prions ardemment; apprenons de la loi combien nous avons besoin de la grâce. Écoutons le saint concile de

<sup>1</sup> Sap. VIII, 21.

<sup>2</sup> S. Aug. Confess. lib. x, cap. xxix, t. i, col. 164.

<sup>3</sup> Tit. III, 7.

<sup>4</sup> Gal. v, 6. Coloss. 1, 10.

Trente qui assure qu'en commandant « Dieu nous avertit de faire ce que nous pouvons, et de démander ce que nous ne pouvons pas<sup>1</sup>. » Entendons, par cette doctrine, qu'il y a des choses que nous pouvons, et d'autres que nous ne pouvons pas; et si nous ne les demandons, elles ne nous seront pas données. Ainsi nous demeurerons impuissants, et notre impuissance n'excusera point notre crime: au contraire nous serons doublement coupables, en ce que nous serons tombés dans le crime pour n'avoir pas voulu demander la grâce. Combien donc est-il nécessaire que nous priions, ainsi que de misérables nécessiteux qui ne peuvent vivre que par aumônes! C'est ce que prétend l'apôtre saint Paul, dans cet humble raisonnement que j'ai tâché de vous expliquer: il nous montre notre servitude et notre impuissance; afin que les fidèles étant effrayés par les menaces de la lettre qui tue, ils recourent par la prière à l'Esprit qui nous vivifie. C'est la dernière partie de mon texte, par laquelle je m'en vais conclure en peu de paroles.

## DEUXIÈME POINT.

Je vous ai fait voir, chrétiens, par la doctrine de l'apôtre saint Paul, que la grâce et la justice n'est point par la loi; d'autant qu'elle ne fait qu'éclairer l'esprit, et qu'elle n'est pas capable de changer le cœur. Mais, continue le même saint Paul, « ce qui était impossible à la loi, Dieu l'a fait lui-même en envoyant son Fils, qui a répandu dans nos âmes l'esprit de la grâce, afin que la justice de la loi s'accomplisse en nous<sup>2</sup>: » ce qui a fait encore dire à l'apôtre, que « maintenant nous ne sommes plus sous la loi<sup>3</sup>. » Or pour entendre plus clairement ce qu'il nous veut dire, considérons une belle distinction de saint Augustin. « C'est autre chose, dit-il, d'être sous la loi, et autre chose d'être avec la loi. Car la loi, par son équité, a deux grands effets; ou elle dirige ceux qui obéissent, ou elle rend punissables ceux qui se révoltent. Ceux qui rejettent la loi, sont sous la loi; parce que encore qu'ils fassent de vains efforts pour se soustraire de son domaine, elle les maudit, elle les condamne, elle les tient pressés sous la rigueur de ses ordonnances: et par conséquent ils sont sous la loi, et la loi les tue. Au contraire ceux qui accomplissent la loi, ils sont ses amis, dit saint Augustin, ils vont avec elle; parce qu'ils l'embrassent, qu'ils la suivent, qu'ils l'aiment<sup>4</sup>. » Ces choses étant ainsi supposées, il s'ensuit que les

<sup>1</sup> Sess. vi, cap. xi.

<sup>2</sup> Rom. VIII, 3, 4.

<sup>3</sup> Ibid. vi, 14.

<sup>4</sup> S. Aug. in Joan. Tract. III, n° 2, t. III, part. II, col. 304.

305.

observateurs de la loi ne sont plus sous la loi comme esclaves, mais sont avec la loi comme amis. Et comme dans le Nouveau Testament l'esprit de la grâce nous est élargi, par lequel la justice de la loi peut être accomplie; il est très-vrai, ce que dit l'apôtre, que « nous ne sommes plus sous la loi: » parce que si nous suivons cet esprit de grâce, la loi ne nous châtie plus comme notre juge; mais elle nous conduit comme notre règle: de sorte que si nous obéissons à la grâce, à laquelle nous avons été appelés, la loi ne nous tue plus; mais plutôt elle nous donne la vie dont elle contient les promesses, d'autant qu'il est écrit: « Fais ces choses et tu vivras<sup>1</sup>. » D'où il s'ensuit très-évidemment que « c'est l'Esprit qui nous vivifie: » car la cause pour laquelle la lettre tue, c'est qu'elle ne fait que retentir au dehors pour nous condamner. Or l'esprit agit au dedans pour nous secourir: il va à la source de la maladie; au lieu de cette brutale ardeur qui nous rend captifs des plaisirs sensibles, il inspire en nos cœurs cette chaste délectation des biens éternels: c'est lui qui nous rend amis de la loi; parce que domptant la convoitise qui lui résiste, il fait que son équité nous attire. Vous voyez donc que c'est par l'esprit que nous sommes les amis de la loi, que nous sommes avec elle, et non point sous elle: et ainsi c'est l'esprit qui nous vivifie; d'autant qu'il écrit au dedans cette loi qui nous tue, quand elle résonne seulement au dehors.

C'est là, mes frères, cette nouvelle alliance que Dieu nous annonce par Jérémie<sup>2</sup>. « Le temps viendra, dit le Seigneur, que je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, non point selon le pacte que j'avais juré à leurs pères; mais voici l'alliance que je contracterai avec eux: j'imprimerai ma loi dans leurs âmes, et je l'écrirai en leurs cœurs; » il veut dire: La première loi était au dehors, la seconde aura toute sa force au dedans: c'est pourquoi j'ai écrit la première loi sur des pierres; et la seconde, je la graverai dans les cœurs. Bref, la première loi frappant au dehors émouvait les âmes par la terreur, la seconde les changera par l'amour; et pour pénétrer au fond du mystère, dites-moi, qu'opère la crainte dans nos cœurs? Elle les étonne, elle les ébranle, elle les secoue; mais je soutiens qu'il est impossible qu'elle les change, et la raison en est évidente: c'est que les sentiments que la crainte donne sont toujours contraints. Le loup prêt à se ruer sur la bergerie, voit les bergers armés et les chiens en garde: tout affamé qu'il est, il se retire pour cette fois; mais pour cela il n'en est pas moins furieux, il n'en aime pas moins le car-

<sup>1</sup> Luc. x, 28.

<sup>2</sup> Jerem. xxxi, 31, 32, 33.